

TRANSPYRENEA BY RSO
R A N D O - R A I D

100% Basque -100km

14-18 Aout 2026



Règlement RSO -Transpyrenea -100km

2026



Table des matières

Contents

Article 1 - Introduction.....	3
Article 2 - Le concept.....	3
Article 3 - Les Dates d'encadrement du 100Km- 100% Basque	3
Article 4 - Conditions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 5 - Conditions d'admissions et d'inscriptions.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 6 - Les participants (nombre maxi et attentes).....	Erreur ! Signet non défini.
Article 7 – Informations et équipements fournis par l'organisation	4
Article 8 - Partenaires.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 9 - Vérifications au départ.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 10 - Contrôles en cours d'évolution	Erreur ! Signet non défini.
Article 11 - Le Balisage	Erreur ! Signet non défini.
Article 12 – Le roadbook / Parcours	Erreur ! Signet non défini.
Article 13 - Gestion des Abandons et rapatriements.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 14 - Rapatriements et Evacuations Sanitaires	Erreur ! Signet non défini.
Article 15 – Article 15 - Matériel de sécurité obligatoire	
Article 16 - La Nature / Préservation de l'environnement Erreur ! Signet non défini.	
Article 17 – Propreté	Erreur ! Signet non défini.
Article 18 - Le Référent Nature.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 19 - Les bases de vies ou Bivouacs (BV).....	Erreur ! Signet non défini.
Article 20 - Les partenariats locaux	Erreur ! Signet non défini.
Article 21 - Les Ravitaillements.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 21 - Les Ravitaillements (dispositif de sécurité).....	Erreur ! Signet non défini.
Article 22 - Hébergement pendant l'épreuve	8
Article 23 - Boissons et nourriture	Erreur ! Signet non défini.
Article 24 - Gîtes, Refuges et Auberges.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 25 - Responsabilité du Participant.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 26 - Assistance et Sécurité	Erreur ! Signet non défini.
Article 27 - Assurance	Erreur ! Signet non défini.
Article 28 - Code de la route	Erreur ! Signet non défini.
Article 29 - Assistance personnelle.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 31 - Motifs de retrait de l'évènement.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 32 - Comité d'organisation.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 33 – Droit à l'image et presse.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 34 - Cas de force majeure.....	10
Article 35 - Droits d'inscriptions	Erreur ! Signet non défini.
Article 36 - Bon déroulement.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 37 - Modification du parcours.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 38 - Clôture des inscriptions	Erreur ! Signet non défini.
Article 39 - Terminologie et temps	Erreur ! Signet non défini.
Article 40 - Respect.....	Erreur ! Signet non défini.

Article 1 - Introduction

RSO Association est une organisation à but non lucratif, régie par la loi française de 1901, située au 5 Rue des Pyrénées, 64190 Bastanès - France. Elle est reconnue pour organiser divers événements en France et à l'étranger, garantissant toujours la sécurité des participants.

Événements en France : de 2006 à 2012

- 100 km de la Drome
- Grand Trail du Nord (5 éditions) - Grand Trail du Nord (relais, 5 éditions)
- 100 km des Monts des Flandres -59 Nocturne
- Chti Trail (4 éditions) -Trail du Lion (4 éditions)
- Relais sur le GTN (5 éditions) - 59 Nocturne (5 éditions)

Événements à l'étranger :

- TransOmania 2014 – Sultanat d'Oman
- Transahariana (2 éditions) 2009-2010-2011- Algerie
- Grand Raid Dogon (3 éditions) -
- Grand Raid du Sahara (4 éditions) Mauritanie – Niger -
- Désert Oman Raid (9 éditions) - Sultanat d'Oman
- Marathon des Iles du Cap Vert (2 éditions)

Avec plus de 20 000 km de raids et d'événements organisés par RSO, cette association a su marquer le monde des courses extrêmes pour sa sécurité et son sérieux.

Article 2 - Le concept

La Transpyreneas : Un Nouveau type de Raid d'extrême Endurance

La Transpyreneas est un raid sportif privé, pas une compétition d'Ultra Trail. Ce concept combine le Trail Hiking et l'esprit GR10. Les participants respectent les règles du Code de la route sans classement ni barrière horaire disqualificative.

Parcours et Logistique

- **Parcours :** De St Jean Pied de Port à Hendaye via le GR10.
- **Coordination :** Un Poste de Contrôle centralisé avec suivi GPS et Tracker sur chaque participant
- **Assistance Médicale :** Equipe médicale RSO (Médecin et infirmiers et podologues présents tout au long de l'événement.
- **Checkpoints :** Pour se ravitailler et se reposer sans quitter le chemin.

Autonomie

- **SemiAutonomie :** 15 repas sur 15 CP minimum, couvrant environ 30% des besoins.
- Les participants doivent compléter leurs apports caloriques.

Préparation

- Sélection sur CV des participants avec expérience de montagne
- **Briefing :** Avec équipement de suivi et inspection du matériel.
- **Assistance Personnelle :** Autorisée et encouragée.

L'esprit de compétition est complètement lissé, par la distance, par la nature de l'épreuve et même des Pyrénées en faveur d'un esprit de Grand défi et de solidarité sur soi-même et de solidarité avec les autres ...

Article 3 – Les dates d’encadrement du 100Km- 100% Basque

L’évènement débutera le **13 août** et se terminera le **17 ou 18 août 2025, sans barrière horaire.**

- **13 août** : accueil des participants, briefing général et médical, ainsi que la vérification du matériel obligatoire.
- **14 août** : départ de **Saint-Jean-Pied-de-Port à 5 h.**
- **18 août à 12 h 00** : fin officielle de l’évènement.

L’encadrement sur le parcours s’effectuera **du 14 au 18/19 août.**

L’épreuve se déroulera dans les **Pyrénées-Atlantiques, du 13 au 18 août.**

Les dates pourront être ajustées en fonction des conditions météorologiques, notamment en cas de **canicule, incendies, orages ou tempêtes.**

Article 4 - Conditions- Informations et équipements fournis par

Le **100% Basque**, épreuve de la Transpyrenea, se déroule conformément au présent règlement. Par leur simple inscription, tous les participants acceptent intégralement ce règlement et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d’incident ou d’accident résultant d’un non-respect desdites règles.

Tout litige devra être adressé par courrier à notre conseil juridique, compétent auprès du tribunal de Pau.

Article 5 - Conditions d’admission

Sélection et Exclusion des Participants – Version réécrite

La sélection des participants s’effectue sur dossier. Chaque candidat doit justifier d’une expérience suffisante en montagne et fournir un certificat médical, ainsi qu’un test d’effort pour les personnes de plus de 50 ans.

Refus d’inscription

L’organisation se réserve le droit de refuser une inscription, jusqu’au moment du départ, pour l’un des motifs suivants :

- Non-respect des règles de sécurité.
- Inadéquation avec l’esprit et la philosophie de l’évènement.
- Non-respect du matériel obligatoire.
- Fausse déclaration ou dissimulation concernant l’expérience en montagne.
- Non-respect des bénévoles, de l’association ou de ses représentants.

Conditions de participation

- L’évènement est ouvert à toute personne de plus de 18 ans, sans distinction de sexe.
- Les cas particuliers (mineurs accompagnés, situations spécifiques) peuvent être étudiés individuellement afin de garantir la sécurité.

Motifs d’exclusion ou de refus d’engagement

L’organisateur peut, sans préavis, refuser ou interrompre la participation d’un concurrent dans les cas suivants :

- Non-respect du règlement ou de ses clauses.
- Absence d’équipement essentiel (téléphone chargé, frontale, couverture de survie, etc.).
- Dépôt de déchets, comportement inapproprié, infraction aux règles ou aux lois.
- Mise en danger de soi-même ou d’autres personnes.

Toute action visant à dénigrer ou diffamer l’association, ses bénévoles ou ses membres entraînera la suppression immédiate de l’inscription.

Article 6 - Les participants

Limite de Participants : 100/150 participants – Certainement une réalité plus proche de 75 ...

- Objectif 100 participants
- Maximum 150 participants distance pour préserver l'harmonie avec la nature. (100 km)

Sélection :

- Basée sur l'expérience en montagne
- Décision communiquée sous 48 heures après la candidature ou le paiement.
- Les expériences sur route ou dans le désert ne sont pas prises en compte.

Conscience des Risques :

- Les participants doivent être conscients des risques physiques liés au milieu montagnard avant de s'engager.

Nous tenons à nous assurer que chaque participant soit conscient qu'il va passer 4 jours dans la montagne, chacun le fait à son rythme.

Article 7 - Informations et équipements

L'organisation fournira au participant la base d'un Road Book, sur le GR10,
Le présent règlement

- Une présentation complète de l'évènement,
- Les 10 règles de bonne conduite indispensables et incontournables,
- Les numéros d'appels d'urgence,
- Le fichier GPS de l'ensemble du parcours,
- Un roadbook imprimé complet (avec carte, tracé, positions des CP, points de vigilance, information de sécurité, personnes à contacter, etc.)
- Une balise GPS appelée Tracker suivi internet personnalisé sur Followme par satellite

Le participant est tenu de compléter et se présenter à la vérification son matériel obligatoire

Article 8 - Partenaires

Les partenaires de RSO travaillent conjointement pour assurer le bon déroulement de l'évènement. Par conséquent, il est demandé aux participants de respecter les logos présents à l'avant et à l'arrière des dossards ainsi que tout autre endroit où ils sont mentionnés.

L'organisation proposera certains équipements, qui peuvent faire partie du matériel obligatoire. Il incombe aux participants de vérifier ces équipements avant le début de la Raid et aucune réclamation ne sera acceptée par la suite.

Article 9 – Vérification au départ

Lors de l'enregistrement au Départ, le participant devra spontanément présenter :

- Son matériel obligatoire
- La réserve alimentaire de 2 plats cuisinés

Le contrôle systématique des sacs sera effectué afin de vérifier si chaque participant possède l'équipement obligatoire mentionné à l'article 15.

La validation du matériel et de l'alimentation sera consignée dans le roadbook du participant. Tout participant devra présenter chaque item de son matériel figurant sur la liste.

Tout détournement de la liste du matériel obligatoire ou calorique sera sanctionné par la non-inscription ne pouvant donner lieu à remboursement

Tout participant n'ayant pas le matériel ou alimentation requis ne pourra pas prendre le départ.

Article 10 - Contrôles en cours d'évolution

Postes de Contrôle

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et sont des sites de pointage obligatoires. Un contrôle inopiné des sacs peut être effectué à tout moment.

Fonctions des Postes de Contrôle :

- Relais pour les checks médicaux réalisés par nos équipes ou nos partenaires (Pompiers, gendarmerie, Protection Civile, Podologues).
- À chaque arrivée et départ de CP, le participant doit faire enregistrer ses dates et heures d'arrivée et de départ sur le fichier de l'organisation et sur son roadbook. Le 100% Basque est un **raid en semi-autonomie**, sur un parcours linéaire de 100 km, suivant strictement le **balisage blanc-rouge du GR10**.
- L'organisation met en place **trois Checkpoints officiels** :

Départ	St Jean Pied de Port	Cathédrale – Pont
CP1	Saint-Étienne-de-Baïgorry	Tente – Mur à Gauche -Vestiaires Stade
CP2	Bidarray	Salle Trinquet + tente
CP3	Sare	Salle – Gymnase
Arrivée	Hendaye	Zone d'accueil-Yacht Club

Chaque CP propose au minimum **eau froide ou chaude**, et selon les lieux, un niveau de ravitaillement adapté.

Article 11 – Le Balisage

Le balisage à suivre est exclusivement celui du GR10. Il est composé de deux couleurs, blanche et rouge.). Le participant devra faire preuve de grande vigilance et consulter régulièrement son roadbook et sa trace GPX lui indiquant toujours le bon chemin à suivre.

Ne vous attendez pas à une flèche, une rubalise tous les 50 m, si vous ne savez pas suivre un GR, il ne faut pas vous inscrire à cet évènement, si vous êtes inscrit vous avez encore quelques mois pour vous y essayer. La Trace GPS est très précise.

Article 12 – Le roadbook / Parcours

Le road Book est un complément au balisage public, il sera donné à chaque participant dans le but de les aider dans la gestion de leur parcours.

Un descriptif détaillé du parcours est communiqué aux participants. Il comprend les informations pratiques telles que les CP/BV, lieux de ravitaillements, ainsi que les possibilités d'assistance personnelle.

Le parcours est matérialisé par une trace GPX fourni à chaque participant pour alimenter son GPS Il est vérifié toute l'année par l'organisation

Article 13 - Hébergement pendant l'épreuve

Extrait du Référentiel des procédures RSO de la Transpyrenea

Il s'agit d'un Raid en ligne, entre 2 points espacés de 100 km.

Rappel important :

- Ce Raid est linéaire, ni en boucle ni centré sur une ville.

Abandons :

- Le participant doit prévenir le responsable du poste central et celui du poste de contrôle le plus proche.
- Les abandons seront dirigés vers la base de vie la plus proche ou un point de regroupement logique, puis vers l'arrivée ou un point de regroupement.
- Des navettes seront organisées vers la gare la plus proche.

Suivi et sécurité :

- L'organisation s'assure que tous les abandons sont rapatriés via les postes de contrôles et le système de Tracking.
- En cas de refus d'évacuation pour raisons médicales, le participant sera signalé au Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM).

Continuité sur le GR10 :

Le participant souhaitant continuer comme un GRdiste classique en dehors du cadre organisationnel doit notifier son retrait par SMS afin que nous puissions assurer son état physique et mental, et prévenir le poste central.

Frais :

- Si le participant se retire volontairement hors parcours ou dans un véhicule personnel, il sort du cadre de l'organisation.
- Les frais de recherches de gendarmerie seront facturés au participant qui abandonne sans signaler son abandon à un CP ou sans passer un appel au PC Raid.
- L'organisation décline toute responsabilité pour les conséquences et se réserve le droit de ne pas inscrire le participant pour les éditions ultérieures.

Article 14 - Responsabilité du Participants

Rapatriement :

- Les navettes abandons récupèrent les abandons sur les CP sans engagement d'horaire.
- Priorité à la sécurité des participants encore en Raid.
- Les abandons seront acheminés vers une base de vie, puis évacués vers les centres de vie ou gares les plus proches.

Le participant souhaitant rejoindre l'arrivée ou alors s'intégrer dans l'organisation est le bienvenu
Le Gite La mission à Bastanès est réservé pour l'occasion pour repartir vers (Orthez) pour Hendaye ou Paris ou toute autre destination (Gare TGV)

Le Poste Central gèrera le suivi de chacun des abandons, chaque abandon fera l'objet d'une fiche numérotée. les responsables des Check- points assureront le rapatriement vers la gare la plus proche et la récupération du matériel de Tracking

Chaque participant devra être en mesure de régler ses propres titres de transports pour relier son domicile, son véhicule ou l'arrivée ou tout autre point de son choix

Article 15 - Matériel de sécurité obligatoire

Nous allons faire en sorte de n'avoir aucun « touriste » non équipé, dans la montagne, ou comme certains ers, qui veulent courir en short et TS et quelques gels, c'est pourquoi nous allons vérifier la liste qui suit, pour chaque participant.

IL est dépendant selon la distance

Matériel obligatoire			Transpy 900/450/181K	200K	100K	42K
			15/8/5jours	5 jours	4 jours	1 jour
6	Eau(2Litres) 3Litres en cas de canicule	1	2l minimum	2l minimum	2l minimum	1l minimum
8	Réserve de nourriture VARIEE (3)	1	3 plats cuisinés dans le sac	2 plats cuisinés	2 plats cuisinés	
9	Trousse de secours + 1 m d elasto + couverture survie	1	*	*	*	
10	Road book	1	*	*	*	
11	Téléphone dans une pochette imperméable	1	*	*	*	*
12	GPS ou montre GPS avec trace chargée dessus	1	*	*	*	*
13	1 lampe frontale	1	*	*	*	*
14	Batterie multi usage recharge	1	*	*	*	
15	Lampe led arrière	1	*	*	*	
		15	15	13	6	5

MATERIEL CONSEILLE TRANSPYRENEA :

- Vêtements de rechange et surtout plusieurs paires de chaussettes.
- Nourriture supplémentaire

Le road book papier est fourni par l'organisation

Le téléphone avec une application est accepté à la place du GPS

Sans frontale, l'aventure s'arrête ...

Un bon restau sur le chemin est aussi bon pour l'estomac que pour le moral

Article 15 Bis - Matériel de sécurité

MATERIEL CONSEILLE TRANSPYRENEA 2025 :

- **Tapis de sol** : très fortement conseillé si vous voulez bien dormir. Sur certains CP et bases de vie vous aurez des tentes mises à disposition mais pas de tapis de sol
- **Bâtons télescopiques ou pliants.**
- **Vêtements de rechange et surtout plusieurs paires de chaussettes.**
- **Lunettes de soleil. Casquette, Buff,**
- **Réchaud + popote, couteau, couverts.**
- **Plusieurs sacs étanches pour maintenir vos affaires au sec.**

Nous ne mettons plus de matelas sur les CP, nous conseillons d'en prendre un type galette pour mieux dormir, mais il n'est pas obligatoire.

Article 16 - La Nature / Préservation de l'environnement

Le respect de la nature est essentiel pour notre événement. Nous serons intransigeants sur ce point. **Depuis 2023 nous ne rentrons dans aucune réserve.** Une équipe serre-file s'assurera qu'aucun déchet n'est laissé sur le parcours.

Une attitude respectueuse des lieux, de la faune et de la flore est indispensable. Ce respect de la nature doit être un esprit qui vous accompagne tout au long du parcours.

IL est interdit d'allumer du feu
L'accompagnement type Pacer est interdit dans les parcs et réserves
Le suivi du parcours officiel est obligatoire

Article 17 - Propreté

Dans la mesure du possible et si aucune installation n'existe nous pencherons pour des toilettes sèches, principalement sur le départ et les bases de vie.

Convaincus de la démarche ECO RESPONSABLE autour d'un événement sportif, nous ferons tout ce qui est à notre portée et dans le domaine du possible.

Article 18 - Le Référent Nature

Pour toute l'épreuve, le référent nature est le président de l'Association RSO, Cyril Fondeville que vous pouvez joindre au 06.64.75.62.31 pour signaler tout incident.

Les chefs de CP seront ses relais

Article 19 - Les bases de vies CP ou bivouacs

Les trois principales bases de vie seront tous les 20/30 kilomètres maximum déterminées selon la participation des municipalités.

Départ	St Jean Pied de Port	Cathédrale – Pont
CP1	Saint-Étienne-de-Baïgorry	Tente – Mur à Gauche -Vestiaires Stade
CP2	Bidarray	Salle Trinquet + tente
CP3	Sare	Salle – Gymnase
Arrivée	Hendaye	Zone d'accueil-Yacht Club

Attention, il existe une grosse différence avec de l'ultra Trail, qui est présent tous les 10/15 ou 20 km, là vous êtes sur un Raid, c'est-à-dire que l'Organisation s'engage à être, soit tous les 20/40/45 km selon les secteurs

Article 20 - Les partenariats locaux

Des partenariats locaux ont été réalisés afin d'intégrer et de mettre en avant tous les acteurs de la région traversée. Stations, Gites, Refuges, Mairies, commerçants ou producteurs

Article 21 - Les Ravitaillements

Les ravitaillements seront prévus dans des endroits précis sur le parcours, ils se feront dans des gîtes, refuges ou dans les gymnases et salles des communes partenaires de notre évènement.
Il y aura 6 niveaux de ravitaillements :

- Niveau zéro : pas d'eau pas de nourriture ni froide ni chaude
- Niveau 1 : Eau froide uniquement
- Niveau 2 Eau froide et eau chaude
- Niveau 3 : Eau froide et eau chaude + snacking + café
- Niveau 4 : Eau froide et eau chaude + plat chaud + café
- Niveau 5 : Eau froide et eau chaude + plat chaud + café + service du GITE

RSO propose 3 CP , vous êtes libre de vous ravitailler sur le parcours.

Article 21 - Les Ravitaillements (dispositif de sécurité)

Départ	St Jean Pied de Port	Cathédrale – Pont
CP1	Saint-Étienne-de-Baïgorry	Tente – Mur à Gauche -Vestiaires Stade
CP2	Bidarray	Salle Trinquet + tente
CP3	Sare	Salle – Gymnase
Arrivée	Hendaye	Zone d'accueil-Yacht Club

Pensez à prendre de la nourriture, les ravitos sont aussi en auberge espagnole, pour des raisons de convivialité...c'est plus sympa.

L'organisation se réserve le droit de modifier le dispositif, avant et pendant l'épreuve en fonction des évènements.

Article 22 - Hébergement pendant l'épreuve

Les Check-Points (CP)

- Les participants peuvent utiliser les points de repos prévus par l'organisation, mentionnés sur le Roadbook. Certains CP sont équipés de matériel de repos et/ou sont médicalisés.
- Consultez le tableau pour savoir s'ils proposent à manger ou non. Tous proposent au minimum de l'eau chaude ou froide.
- Les détails seront communiqués via Dropbox.

Les Gîtes Partenaires

- Il n'y a pas de Gite partenaire sur le 100Km
- Si des partenariats sont signés ils seront affichés sur les CP/Bivouacs

Les gites, Refuges ou CP ne fournissent pas tous des douches

➤ Les refuges ou gites non-partenaires

Nous nous efforçons de faire de plus en plus de partenariats mais certains ne vous recevront ou pas, ils sont déjà en pleine saison, donc à bloc.

Personne n'est obligé de recevoir les participants de la Transpyreneas

Si le gîte/refuge est fermé la nuit, vous devez respecter leur repos et passer votre chemin.

Privilégiez les nuits et les sanitaires sur les CP

Si vous êtes reçu :

- Ne râlez pas... la fatigue n'excuse pas tout, restez correct.
- Respectez les gens qui dorment déjà et les bénévoles
- Ils vous reçoivent donc vous devez régler le tarif public
- Ils sont fermés et il est interdit de rentrer de nuit sans autorisation
- Si les cuisines sont fermées, vous devez utiliser les 6000 Kcal dans votre sac.

S'ils sont complets et ne peuvent vous recevoir ...passez votre chemin

**VOUS DEVEZ RESPECTER LES STRUCTURES PRIVEES
et UTILISER CELLES MISES A DISPOSITION PAR RSO**

Article 23 - Boissons et nourriture

Le principe de ce Raid est en semi-autosuffisance alimentaire : Les participants partiront avec leur nourriture et auront la possibilité de se faire ravitailler grâce à leur assistance sur les points prévus à cet effet :

L'équipe RSO assurera des repas sur Bidarray et Sare. Des tables en auberge espagnole seront mises à votre disposition si vous souhaitez partager avec les autres participants

Pensez à prendre de l'eau et à repartir avec beaucoup d'eau en cas de canicule

Article 24 - Gîtes, Refuges et Auberges

Partenariats avec Gîtes et Refuges

Nous comptons près d'une vingtaine de gîtes, refuges et auberges partenaires. Certains serviront de Checkpoints (CP) et seront spécifiés dans les roadbooks. Bien que le long du GR10 il y ait de nombreux gîtes et refuges, seuls les partenaires seront impliqués dans l'opération. Une liste sera fournie et les partenaires afficheront des panneaux "Partenaires" à l'extérieur. Les guides de traversées incluront aussi abris, cabanes et autres gîtes.

Frais non couverts : L'organisation ne prend pas en charge les frais non prévus.

Pour les partenaires, nous demanderons :

- Une aire de repos, couverte ou non.
- Un plat chaud (types pâtes), un fruit, du café, une soupe.

**Chaque gîte ou refuge, pourra nous contacter pour définir les modalités
ou les possibilités d'accueil ou de passage**

Tel : 06.64.75.62.31 - organisation@transpyrenea.fr

Sur les campings ou gymnases ce seront des équipes RSO ou communales qui gèreront le ravitaillement

Les gîtes et les refuges non-partenaires en « pleine saison » ne sont pas obligés de vous recevoir

Article 25 - Responsabilité du Participant

Chaque participant se doit de respecter le présent règlement, les chartes des parcs et des réserves ainsi que la nature, la Faune et la Flore.

Toutes les dégradations causées par un participant, volontairement ou non, par imprudence ou par négligence demeurent sous sa propre responsabilité morale et financière de plus, l'accès au lacs, baignade se fait sous sa propre responsabilité (risque de noyade)

Si vous montez en voiture, suite à un abandon merci de rendre votre balise et de le signaler au PC Raid.

Article 26 - Assistance et Sécurité

Protocole médical et d'évacuation

Nous sommes toujours à 30 minutes d'un Hôpital ou d'une structure urgentiste Oloron-Ste-Marie, Pau, St Palais, Hendaye, Bayonne Le protocole est basé sur une évacuation immédiate à travers soit les ambulances locales, ou le SDIS, beaucoup plus rapide que de faire intervenir notre propre équipe , d'une vallée à l'autre

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par l'organisation sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance paramédicale des participants aux postes figurant dans le carnet de route. Elle avisera sans délai le Directeur du Raid- ou son Adjoint de l'inaptitude du participant à continuer l'épreuve.

La décision finale appartiendra à l'organisation.



Pompiers

Le PC RSO ou le PC mobile centralisera les informations pour déclencher une intervention des pompiers. Nous recenserons les SDIS et contacterons toutes les casernes sur le parcours à travers le 18



PGHM et CRS

Nous préviendrons aussitôt le PGHM

Après analyse et consultation du terrain, pour éviter les abus.

Une fiche de demande d'intervention sera mise en place avec toutes les informations nécessaires pour faciliter les recherches ou l'extraction, du participant.

Article 27 - Assurance

Assurance et Responsabilité

- **Assurance Responsabilité Civile** : L'Association RSO a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile envers les tiers et les participants. Les dommages doivent résulter d'une faute de l'organisateur.
- **Assurance Individuelle** : Il est obligatoire de souscrire une assurance individuelle ; l'organisation en proposera une avant l'évènement
- **Dégagement de Responsabilité** : La responsabilité de l'Association est dégagée dès abandon, disqualification, décision médicale ou autre décision du Directeur du Raid.

Article 28 - Code de la route

Règles de Sécurité

- **Respect du Code de la Route** : Les participants ne sont pas prioritaires sur les véhicules et doivent respecter le code de la route, notamment lors des traversées de routes sur le GR10.
- **Passages Dangereux** : Ils seront sécurisés, mais les participants doivent être extrêmement attentifs et prudents en raison de l'autonomie maximale du Raid.
- **Visibilité** : Lorsque la luminosité diminue, les sticks lumineux et les bandes réfléchissantes sont obligatoires à l'arrière, et une frontale à l'avant.
- **Contrôles** : La gendarmerie ou l'organisation pourra arrêter tout participant non suffisamment visible sur les portions de routes ou de villes. L'organisation soutiendra ces demandes.

Article 29 - Assistance personnelle

Sur ce défi hors normes, il nous faut le préparer, l'encadrer, l'organiser pour le bien-être de tous.

L'assistance extérieure est autorisée, en **dehors des Réserves** et des Parcs nationaux mais ça n'exempte pas de porter le matériel obligatoire pour l'accompagnant, et de respecter le règlement de la Transpyrenea et vos accompagnants doivent avoir en permanence sur eux :

- Le matériel obligatoire,

Bien sûr la montée dans tout véhicule est interdite (sauf urgence vitale) toute montée en véhicule ou animal (ne rigolez pas, les 2 nous sont déjà arrivés)

Les Gites sont autorisés mais à la charge des participants sauf ceux prévus par l'organisation, partenaires de l'opération.

L'accompagnement partiel est autorisé, en dehors des Parcs et des Réserves, assurez-vous de la couverture d'assurance de vos accompagnants car ils ne sont pas couverts par l'organisation.

Article 31 - Motifs de retrait de l'évènement

1. NON RESPECT DE LA NATURE
2. Absence de matériel obligatoire lors d'un contrôle
3. Non présentation à plus d'un poste de contrôle
4. Absence de Sac ou tout autre moyen permettant de transporter le matériel obligatoire.
5. Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve
6. Absence de plus d'un article de l'équipement obligatoire durant la Raid.
7. Non-assistance à un participant en difficulté. (Toute assistance est recreditée en km)
8. Pollution et dégradation des sites par les participants ou par leur assistance.
9. Insultes ou menaces proférées par les participants auprès des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation bénévoles. Toute prise de position orale, écrite avant pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourra être sanctionnée par le comité directeur par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.
10. Etat physique ou psychique du participant jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par l'équipe médicale ou para médicale. (Podologues – Protection Civile – infirmières ou médecins)
11. Refus de se faire examiner par l'équipe de sécurité ou médicale à tout moment de l'épreuve.
12. Comportement dangereux ou imprudent d'un participant.

Article 32 - Comité d'organisation

Il se compose de : L'organisateur, le directeur de chaque épreuve, les bénévoles historiques du Raid. Toutes personnes compétentes dont la présence est jugée utile

Les décisions sont sans appel ; A l'issue de l'examen des réclamations présentées dans la forme et le délai prévu, il sera procédé à une étude de comportement par le Comité de validation de la traversée. Le manque de respect de la nature, des espaces protégés (Réserves) des refuges ou des bénévoles ou de mise en danger sera sanctionné par un retrait immédiat de l'évènement

Le comité d'organisation ou par défaut l'organisateur, se réserve le droit de refuser l'inscription de toute personne hostile ou ayant insulté ou tout simplement dénigré notre association ou ses membres ou son évènement.

Article 33 – Droit à l'image et presse

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Les professionnels audios visuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisateur. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de RSO.

Article 34 - Cas de force majeure

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (météo, canicule, éboulement, terrain, insécurité) et si la sécurité des participants était en péril, l'organisation se donne le droit, et le devoir, de modifier le parcours, ou au pire d'annuler le Raid. Une solution de repli dans ce cas, sera étudiée si elle réunit toutes les conditions de sécurité.

L'organisation se réserve le droit, à tout moment, de déplacer le départ ou tout autre site organisationnel (CP/BV), à tout moment de l'épreuve, si le besoin s'en faisait sentir.

L'organisation se réserve le droit de transférer les participants à tout moment pour éviter une zone dangereuse ou interdite momentanément en préfecture

L'annulation pour raisons de cas de force majeure ou administrative ne donne droit à aucun type de remboursement

Article 35 - Droits d'inscriptions

Le montant des droits d'inscription par participant est sur notre site Internet et modifiables à tout moment.

En cas de cessation de paiement les arrhes versées sont cessibles sur une autre personne non déjà inscrite, mais non remboursables sous aucun motif.

Conditions d'Annulation et de Remboursement

- **Annulation d'Inscription** : Aucun remboursement pour annulation ne sera effectué, quel que soit le motif. Les convenances personnelles ne seront pas prises en compte.
Cessible mais non remboursable
- **Utilisation des Droits d'Inscription** : Ces droits servent à couvrir les coûts logistiques et matériels avant, pendant et après l'événement.
- **Impossibilité de Raid** par RSO :
 - **Jusqu'à J-90** : 80 % des inscriptions sont bloquées pour assurer les remboursements possibles.
 - **Derniers mois** : RSO remboursera sur la base des sommes non engagées si l'événement n'a pas lieu.

RSO ne prend pas en charge les frais financiers, paiement par CB, les commissions de change, de transfert ou tout autres frais financiers de QUELQUE nature que ce soit

Un solde de votre compte sera effectué pour chacun à la demande

Article 36 - Bon déroulement

Modifications et Responsabilités

La Raid se déroulera selon les horaires prévus, mais en cas de problème, l'organisation peut modifier le parcours en fonction des événements extérieurs (marée, tempête, etc.) ou sur demande des autorités. RSO ne sera pas responsable des incidents de causes naturelles (inondations, glissements de terrain), ni des manifestations ou grèves indépendantes de sa volonté.

Sécurité et Information

La sécurité des participants est la priorité. En cas de modification nécessaire, le comité d'organisation informera les participants au plus tôt. RSO, fort de presque 10 ans d'organisation d'événements ultra en France et à l'étranger, vise la satisfaction des participants tout en garantissant une sécurité totale.

Article 37 - Modification du parcours

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis. Les participants seront informés par mail et à travers notre site internet ou par Dropbox, ou au CP concernés (éboulement, incendie, orage, etc.)

Article 38 - Clôture des inscriptions

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur le bulletin d'inscription ou sur notre site Internet. Le nombre d'inscrits est fixé par l'organisation à 150 participants maximum

Article 39 - Terminologie et temps

Non-compétition et Flexibilité

La Transpyreneas est un raid, une course, une traversée, une aventure – mais pas une compétition. Certains utilisent une assistance externe, d'autres non.

Chacun choisit sa façon de traverser du km 0 à l'Atlantique. C'est pourquoi ce n'est pas une compétition.

Encadrement de l'Événement

- **Période** : Du 14 au 18 août, plus 24/48h si nécessaire.
- **Rapatriement** : Après cette période, les participants seront rapatriés vers le CP ou BV le plus proche ou vers l'arrivée
- **Timing** : Déterminé par l'organisation et les autorités locales pour permettre à tous de finir dans les meilleures conditions.

Autonomie et Responsabilité

- **Traversée en solo** : Possible en dehors des horaires définis, sous la propre responsabilité des participants.
- **Caravane** : Avance en fermant derrière le dernier passage pour assurer sécurité et organisation.

Une belle flexibilité pour que chacun puisse vivre cette aventure à son rythme !

Article 40 - Respect

Je finirais par cet article qui paraît évident mais nécessite un rappel, le mot d'ordre est Respect !

Respect 10 règles indispensables et incontournables

Je finirais par cet article qui paraît évident mais nécessite un rappel, le mot d'ordre est Respect !

Le mot d'ordre : Respect !

10 règles indispensables :

- 1. Respecter les consignes de sécurité en montagne et de l'organisation.**
- 2. Ne prendre aucun risque inutile et rester sur le GR10 (sauf portion prévues par RSO)**
- 3. Détenir le matériel obligatoire tout au long de l'évènement et savoir s'en servir.**
- 4. Savoir se protéger de l'eau (pluie) et du froid (vent, altitude) avec son matériel, ou se mettre à l'abri en cas de conditions météo extrêmes (orage, pluie, brouillard).**
- 5. Se signaler la nuit en zone urbaine (stick ou led lumineux) et respecter le code de la route.**
- 6. Venir en aide à tout autre participant en difficulté et le signaler à l'organisation.**
- 7. Être conscient de la longueur et de la spécificité du raid et être parfaitement préparé pour le réaliser dans les meilleures conditions possibles.**
- 8. Avoir une réelle capacité d'autonomie en montagne, pour gérer la plupart des situations d'urgence et toutes les météos.**
- 9. Savoir gérer son sommeil, sa nourriture, et prendre soin de son corps et de ses pieds entre 2 CP.**
- 10. Respect des volontaires, des gîtes, des refuges et des bénévoles : soyez sympas et remerciez ceux qui donnent leur temps pour vous !**

Et bien sûr :

- Respect de la nature et de l'environnement :**

Lisez la charte NATURE – MONTAGNE et PASTORALISME

- La montagne doit rester propre, utilisez les structures mises à votre disposition et évitez de rentrer dans les réserves**
- Les barrières doivent être refermées derrière vous**
- Les troupeaux doivent être contournés**
- Les troupeaux doivent être laissés tranquilles pour votre sécurité comme pour leur tranquillité**
- Ne crier pas, ne menacer pas un Patou, reculer lentement**